



Délibération n° DEL_2022_75

Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 6 décembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Maire.

Président : M. MUSSO

Secrétaire de séance : Mme VERGOS

Membres présents :

Ange MUSSO
Richard NGUYEN VAN NUOI
Nicole LE TIEC
Jacques ROUVIERE
Michelle BROCHEN
René SIMIAN
Josiane VERGOS

Jean-Marc VIZIALE
Jeanne MOGGIA
Gilles ROMANI
Thierry JEAN
Frédéric MEYRIEU
Nathalie FEVRE
Christine DOURLET

Gabriel GOZZO
Ingrid FASS
Christiane MARTEL
Marie-Hélène TAILLARD
Jean-Philippe FERAUD
Régis DURAND.

Membres absents et représentés :

Sophie ROUSSEAU CHESNAUD
Flavia GIANNINI AUDDINO
Julien GAZAIX.

Claude DEMAI donne procuration à René SIMIAN
Christine LORENZINI donne procuration à Jeanne MOGGIA
Magali DUPRE-BARRY donne procuration à Nathalie FEVRE
Florian TOCANIER donne procuration à Ange MUSSO

OBJET : Actualisation tarifs voyage San Rémo / Vintimille

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage d'organiser 4 journées en Italie (San Remo/Vintimille) **par année**.

Le coût de la prestation du transport sera à la charge de la commune.

A compter de 2023, je vous propose de fixer le prix du voyage par personne domiciliée au Revest-les-Eaux à 15 € et non domiciliée au Revest-les-Eaux à 20 €.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer le prix du voyage par personne domiciliée au Revest-les-Eaux à 15 € et non domiciliée au Revest-les-Eaux à 20 €.

ARTICLE 2 : D'encaisser ces participations sur budget communal à l'article 7088.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301034-20221212-DEL2022_75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Publication : 15/12/2022

Le Maire, Ange MUSSO



LE MAIRE
Ange MUSSO

